Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260323-DCM_2026_09-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2026, à 10h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. JACQ Maurice, Mme. ARZUL Émilie, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. LE PAGE Clément, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, M. MOLAC Gwendal, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, Mme. CELTON Fanny, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s :

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame ARZUL Émilie

DCM 2026-09 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. Jacques GOUEROU, Maire de CAST, rappelle que le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'adjoints en son sein.

VU les articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT précisant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

VU la proposition de M. le Maire de créer 4 postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 4 postes d'adjoints au Maire

CHARGE M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au maire

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

